

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1316

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget supplémentaire 2003 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget supplémentaire 2003 du budget annexe de l'assainissement, qui est soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 27 940 865,05 € tant en dépenses qu'en recettes, toutes sections confondues. Le budget supplémentaire a pour objet la reprise des résultats de la clôture de l'exercice précédent, constatés au compte administratif 2002, l'affectation du résultat d'exploitation au déficit de l'investissement, l'inscription des propositions nouvelles de dépenses et de recettes et celle des reports de crédits 2002 sur 2003.

Le projet, qui est soumis, envisage d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation au déficit d'investissement qui s'élève à 13,572 M€. Compte tenu des reports de dépenses engagées non mandatées en exploitation (0,572 M€) le montant global des crédits disponibles s'élève à 6,299 M€ après affectation du résultat. L'autofinancement prévisionnel pourrait être augmenté de 6,8 M€ et être affecté à des remboursements anticipés d'emprunts.

Budget supplémentaire 2003 - budget annexe de l'assainissement - équilibre général (en € HT) - tableau n° 1

Nature	Charges	Produits
investissement		
reports	0,00	0,00
propositions nouvelles	6 800 000,00	20 371 739,67
remboursement anticipé d'emprunt	6 500 000,00	
affectation à l'investissement		13 571 739,67
autofinancement prévisionnel		6 800 000,00
dépenses imprévues	300 000,00	
déficit d'investissement reporté	13 571 739,67	
total de l'investissement	20 371 739,67	20 371 739,67
exploitation		
reports	571 811,97	0,00
propositions nouvelles	6 997 313,41	698 560,91
réajustement de la contribution aux eaux pluviales		698 560,91
dépenses imprévues	197 313,41	
autofinancement prévisionnel	6 800 000,00	
excédent d'exploitation reporté après affectation à l'investissement		6 870 564,47
total de l'exploitation	7 569 125,38	7 569 125,38
total du budget supplémentaire	27 940 865,05	27 940 865,05

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre à 7,56 M€ compte tenu de l'excédent reporté de 6,871 M€ après affectation au déficit d'investissement (13,572 M€) d'une partie de cet excédent (20,442 M€). Le disponible restant pourrait permettre de financer les reports de dépenses (0,572 M€), l'augmentation de l'autofinancement prévisionnel de 6,8 M€, qui serait porté à 20,2 M€, les crédits restant disponibles (0,197 M€) pourraient s'inscrire en dépenses imprévues.

Les recettes nouvelles (0,699 M€) proviennent du réajustement de la contribution du budget principal aux charges des eaux pluviales au vu des résultats de l'exercice précédent, estimée et réalisée à 12,238 M€ HT et constatée à 12,936 M€ HT et 13,648 M€ TTC, soit une charge supplémentaire pour le budget principal de 0,737 M€ TTC.

Les dépenses reportées concernent principalement les charges à caractère général (0,553 M€) pour l'entretien des bâtiments, réseaux et stations.

Budget supplémentaire 2003 - budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation (en €HT) - tableau n° 2

Compte	Nature	Charges	Produits
	Reports	571 811,97	0,00
011	charges à caractère général	552 759,57	
60	achats et variation des stocks	34 858,70	
61	services extérieurs	481 384,05	
62	autres services extérieurs	36 516,82	
012	charges de personnel	299,09	
64	charges de personnel	299,09	
67	charges exceptionnelles	18 753,31	
	Propositions nouvelles	6 997 313,41	698 560,91
70	réajustement de la contribution aux charges des eaux pluviales		698 560,91
	autofinancement prévisionnel	6 800 000,00	
	dépenses imprévues	197 313,41	
	s/total de l'exploitation	7 569 125,38	698 560,91
	résultat antérieur reporté diminué de l'affectation à l'investissement		6 870 564,47
	total de l'exploitation	7 569 125,38	7 569 125,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 20,372 M€. L'autofinancement étant prévisionnel, il est réalisé par affectation de l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif, au moment du budget supplémentaire de l'exercice suivant. Cette année 13,572 M€ seraient affectés à l'investissement, pour équilibrer le déficit antérieur.

Le déficit constaté au compte administratif 2002 était supérieur de 6 cents d'euro à celui constaté dans le compte de gestion en raison des écarts de conversion à l'euro. Il faut réglementairement aligner ces résultats sur celui du comptable et porté le déficit antérieur en investissement de 13 571 739,61 € à 13 571 739,67 €.

Aucune nouvelle proposition n'est envisagée pour l'investissement opérationnel. Des propositions nouvelles de dépenses et de recettes sont faites seulement en mouvements financiers, aucun report de crédits n'ayant été pratiqué. Les crédits de paiement des autorisations de programme sont mis en place au fur et à mesure des individualisations qui sont proposées dans le courant de l'exercice.

Les mouvements financiers

Pour l'équilibre général du budget, en recettes, les propositions nouvelles concernent les financements d'origine interne, c'est à dire les mouvements de section à section. En matière d'affectation à l'investissement une partie du résultat d'exploitation (13,572€) serait consacrée à combler le déficit d'investissement. L'autofinancement prévisionnel serait augmenté de 6,8 M€ et porté à 20,2 M€, afin de pouvoir procéder aux remboursements anticipés de deux emprunts pour un montant de 6,5 M€ et ainsi améliorer la capacité financière de ce budget ;

Budget supplémentaire 2003 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement (en €HT)- tableau n° 3

Propositions nouvelles d'investissement	Dépenses	Recettes
investissement opérationnel	0,00	0,00
mouvements financiers	6 800 000,00	20 371 739,67
dépenses imprévues	300 000,00	
remboursement anticipé d'emprunt	6 500 000,00	
affectation à l'investissement		13 571 739,67
autofinancement prévisionnel		6 800 000,00
déficit d'investissement reporté	13 571 739,67	
total de l'investissement	20 371 739,67	20 371 739,67

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Porte le déficit antérieur de l'investissement au compte administratif 2002 de 13 571 739,61 € à 13 571 739,67 € conformément aux écritures du comptable après conversion à l'euro.

2° - Décide de l'affectation à la section d'investissement de 13 571 739,67 € issus du résultat d'exploitation de 20 442 304,14 € à la clôture 2002.

3° - Approuve le budget supplémentaire pour 2003 du budget annexe de l'assainissement, arrêté, en dépenses et en recettes, à 27 940 865,05 €.

4° - Précise qu'à l'égard du comptable cette approbation porte sur le montant des inscriptions à l'échelon du compte à deux chiffres en investissement et en exploitation à celui du chapitre tel qu'il est défini dans la nouvelle instruction comptable ensemble un seul et même chapitre. Les degrés complémentaires de précision (articles et opérations) leur sont toujours soumis en tant qu'autorité délibérante, mais ne sont pas exécutoires pour monsieur le trésorier principal de la communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,